



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : PD-SE-15
Date : 2015-09-17

Description d'achat

Ruban de bouclage

Le présent document compte
6 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé
en anglais.

Le présent document est
disponible en français et en
anglais.

Français/French
English/Anglais

La photo est présentée à titre
indicatif seulement.

ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada
Programme Uniformes et équipement
(440, chemin Coventry [entrepôt])
1200, prom. Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

DESCRIPTION D'ACHAT

RUBAN DE BOUCLAGE

1. Définitions

- 1.1 La présente description d'achat décrit les exigences relatives au ruban de bouclage utilisé par le personnel de la Gendarmerie royale du Canada. L'article visé par la présente description d'achat, avec le numéro correspondant, est le suivant :
- i. 110379 – Ruban de bouclage.
- 1.2 La présente description d'achat et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisées uniquement pour des demandes de renseignements, des demandes de soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente description d'achat remplace toutes les descriptions d'achat précédentes visant le ruban de bouclage de la GRC.
- 1.4 La présente description d'achat est une traduction en français de l'original anglais.

2. Spécifications applicables

S.O.

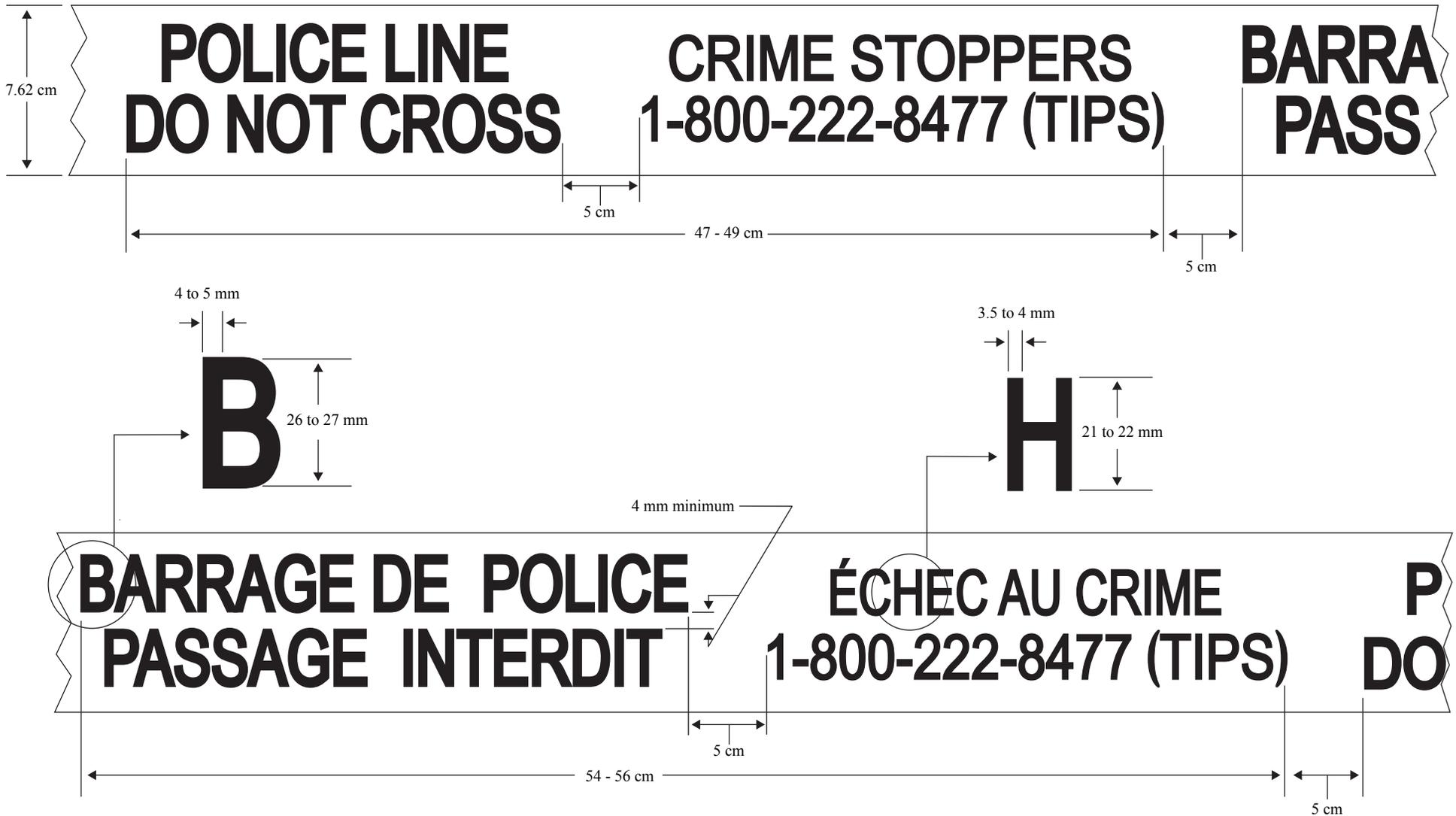
3. Exigences générales

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente description d'achat doivent être exempts d'imperfections ou de défauts susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service.
- 3.2 **Modèle** – Le ruban de bouclage doit être un ruban de polyéthylène de 7.62 cm de largeur, de couleur jaune, avec texte en caractères noirs. Il sera utilisé par le personnel de la GRC pour délimiter des lieux d'incident.

4. Exigences détaillées

- 4.1 **Matériaux** – Le ruban de bouclage doit être fait de ruban de polyéthylène résistant de 101.6 µm (4 mils) d'épaisseur fabriqué à partir de résines de polyéthylène linéaire à faible densité résistant à l'abrasion. Il doit comporter un inhibiteur de rayons ultraviolets pour pouvoir être réutilisé plus d'une fois et être de couleur jaune vif.
- 4.2 **Largeur** – Le ruban de bouclage doit avoir 7.62 cm (3 po) de largeur.

- 4.3 **Texte** – Le ruban doit comporter du texte imprimé sur deux lignes en caractères majuscules de couleur noire, conformément au dessin n° 1. La police de caractères Arial Bold est acceptable. Les inscriptions « POLICE LINE DO NOT CROSS » et « BARRAGE DE POLICE PASSAGE INTERDIT » doivent être imprimées en caractères de 26 mm - 27 mm de hauteur et les inscriptions « CRIMESTOPPERS 1-800-222-8477 (TIPS) » et « ÉCHEC AU CRIME 1-800-222-8477 (TIPS) » en caractères de 21 mm - 22 mm de hauteur. Le texte anglais doit alterner avec le texte français. Les lignes de texte doivent être centrées entre les bords supérieur et inférieur du ruban, et il doit y avoir un espace d'au moins 4 mm entre chaque ligne. La longueur totale d'une combinaison de texte anglais et de texte français, y compris l'espace entre les deux, doit être de 111 cm - 116 cm.



Autre que les lettrages et la largeur du ruban, toutes les mesures sont sujettes à une tolérance de 5 mm.

La largeur du ruban a une tolérance de +2 mm.

NON À L'ÉCHELLE